EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION
14-03-2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
14-03-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	23
VOTANTS	:	25

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-20-03- **N°08**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, , Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :
Monsieur Alain RINGEVAL
Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : M. Thierry SOULIER

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Madame MARINHO,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission Vie Associative du 09 février 2023 relatif à l'attribution des subventions aux associations pour 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attribuer la répartition du montant voté lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023 aux différentes associations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme NGANTCHUE, Mme FABRE) et 2 NON VOTANTS (Mme VIGNAS, M. DIAZ étant membres d'associations).

DECIDE d'attribuer des subventions pour le fonctionnement et les projets aux associations non sportives telles que présentées ci-dessous :

NOM DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	MONTANT
AAPE	300,00 €
AMIS DE SAINTRY ET MORSANG	600,00 €
ARC EN CIEL DES POINTS	600,00 €
ARSE	1 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €
DECORES DU TRAVAIL	800,00 €
FERME DES MINIS CHAPEAUX DE PAILLE	250,00 €
INFINY RADIO	600,00 €
JOUEURS DE CARTES ET DE BOULES DE SAINTRY	600,00 €
JEUNE SAPEURS POMPIERS CORBEIL	300.00 €
JEUX 2 SCENE	1 200,00 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA MEMOIRE	200.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	400,00 €
UNC	1700.00 €
UNRPA	1 400,00 €
VOIX DE ROUGEAU	900,00 €
TOTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	**12 350,00 €**

DECIDE d'attribuer des subventions pour le fonctionnement et les projets aux associations sportives telles que présentées ci-dessous :

NOM DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT
ACCS CYCLO CLUB	300,00 €
AJC	1 600,00 €
AMICALE DES PECHEURS DE SAINTRY	500,00 €
ASMS	200,00 €
BBCS	700.00 €
COMPAGNIE D'ARC	1 000,00 € Dont 500,00 € pour projet
ESCROCS	200,00 €
FCSGSP	800,00 €
HBC VAL DE SEINE	800.00 €
MOOVEM'ENT LIBRE	1 200,00 €
ROQUE ET MAT (ex SAINTRY ECHECS)	900,00 € Dont 500,00 € pour projet
RUGBY CLUB	1 500,00 €
SEINE ESSONNE GRS	200.00 €
SPORT ET DETENTE	1 600,00 €
TWIRLING CLUB SAINT GERMAIN	200,00 €
TOTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	**11 700,00 €**

Total des subventions allouées : 24 050,00 €

DIT que les dépenses en résultant sont financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2023, au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE